



NOUVEAU SCANDALE DE CORRUPTION ET DE DÉTOURNEMENT D'ARGENT PUBLIC DANS LE SECTEUR DU PRIVÉ LUCRATIF ?

C'est un vaste scandale de corruption qui est dévoilé par *Le Point*. Il concerne le secteur des maisons de retraite et notamment Jean-François Gobertier, qui a fait fortune dans ce domaine. Il est en effet le cofondateur de DomusVi, l'un des géants français des EHPAD et maisons de retraite, dont il a vendu l'intégralité de ses parts à PAI Partners en 2014 via le groupe GDP Vendôme, qu'il a fondé il y a 25 ans. Il possède toutefois encore une trentaine de résidences seniors selon *Challenges*, qui le place à la 186^e place des personnes les plus riches de France, avec une fortune estimée à 500 millions d'euros.

Jean-François Gobertier est ciblé par une enquête préliminaire du parquet de Montpellier, ouverte en 2016. La liste des faits reprochés est longue : abus de biens sociaux et de confiance, faux et usage de faux, blanchiment ou encore corruption. Deux virements, d'un montant total de plus de 2 millions d'euros, intéressent notamment les enquêteurs du Service Régional de Police Judiciaire. Le premier de 840.000 euros a été effectué en 2015 pour Tao Immobilier, une société à la tête de laquelle on retrouve Anne Amiel, conseillère département LR de l'Hérault.

Alors que 2 millions d'euros ont été saisis et que l'enquête est sur le point d'être bouclée, Jean-François Gobertier, Anne Amiel et Eric Bellus, se retrouveront tous au tribunal correctionnel sur le banc des accusés dans les mois à venir.

Jérôme Nouzarède, qui préside actuellement le conseil d'administration d'Elsan, deuxième groupe Français MCO, a été mis en examen en mai 2018 par le parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine) pour "*des faits de banqueroute, escroquerie au jugement et abus de confiance*", ont indiqué ce 8 janvier les services du parquet, sollicités par Hospimedia pour confirmer des informations parues dans le magazine *Marianne*. L'hebdomadaire a publié le 4 janvier une enquête indiquant que cette mise en examen intervient dans le cadre de la liquidation judiciaire en 2016 de la clinique Ambroise-Paré située à Bourg-la-Reine.

Jérôme Nouzarède, ainsi que trois autres dirigeants du groupe, sont soupçonnés "*d'avoir organisé la faillite de la clinique*", selon le journaliste de *Marianne*, qui affirme que cette "*manoeuvre*" aurait permis aux dirigeants "*d'économiser*" six millions d'euros, "*de fermer à moindre frais*" l'établissement et de mettre au chômage 69 salarié.e.s...

Le démantèlement du service public en faveur du privé ne serait-il finalement qu'un gigantesque jeu de monopoly pour nos gouvernements successifs, qui privilégient leurs amis pour devenir les plus grosses fortunes de France ?

Montreuil, le 9 mars 2020.

Tél : 01.55.82.87.49

E-Mail :

sg@sante.cgt.fr

Case 538

263, rue de Paris

93515 Montreuil Cedex